STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION
ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

INVESTIR DANS LES SOLIDARITÉS POUR L'ÉMANCIPATION DE TOUS

#InvestirDansLesSolidarités

Service public de l'insertion
5 novembre 2019
Brest

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL

1. OUVERTURE

2. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

PRÉSENTATION ASSURÉE PAR
M. JEAN-MARIE MARX, HAUT-COMMISSAIRE AUX COMPÉTENCES ET À L'INCLUSION PAR L'EMPLOI
M. OLIVIER NOBLECOURT, DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Rappel du cadre de travail

Calendrier prévisionnel

- 13 septembre 2018 : annonces du Président de la République
- Février : lancement de la contractualisation État-départements
- 9 septembre : lancement de la concertation
- Fin janvier : rendu des conclusions
- 2020 : intégration des éléments d'ordre législatif au PJL pauvreté (avec ceux relatifs au revenu universel d'activité)

Le service public de l'insertion dans les discours du Président de la République

« Nous devons ensemble, les départements, mais au-delà des départements, les communes, les agglomérations, les métropoles les régions qui le voudront, et le gouvernement, trouver la solution la plus intelligente qui permette de créer ce service public de l'insertion, c'est-à-dire de construire l'universalité dont l'État doit être le garant, mais dont l'action doit être déployée partout sur le territoire avec tous ces acteurs engagés que vous êtes. »

E. Macron, 13 septembre 2018

« Une des batailles qui nous concerne dans les prochains mois c'est vraiment de créer le service public de l'insertion et de l'emploi (...). Je veux qu'on ait un continuum, un vrai service public de l'insertion et de l'emploi. D'abord parce qu'il y a beaucoup de synergie entre tout ça, parce qu'on a besoin sur un territoire d'avoir dans un même lieu toutes les entreprises qui sont partenaires. Et on a besoin de dire sur qui on met le paquet en termes d'investissement notamment côté État : sur ceux qui sont très loin. Et on le fait avec des partenaires parce qu'on n'y arrive pas tous seuls : les associations, les entreprises (...). On a besoin de créer ce vrai service public de l'insertion et de l'emploi pour que les collectivités locales y soient pleinement intégrées, il faut que ce soit cette maison unique de l'insertion et de l'emploi »

E. Macron, 10 septembre 2019

Rappel du cadre de travail

Organisation nationale

- Comité national, présidé par les ministres
  - 9 septembre 2019
  - 28 janvier 2020
- Comité de pilotage, présidé par Jean-Marie Marx et Olivier Noblecourt :
  - 24 septembre 2019
  - 15 octobre 2019
  - 8 novembre 2019
  - 20 novembre 2019
  - 11 décembre 2019
  - 14 janvier 2020

Les ateliers du service public de l'insertion

- Rappel du principe
  - Un temps d'échange et de débat avec l'ensemble des acteurs du département mobilisés sur l'insertion
  - 6 ateliers de 2h
- Lieux et calendrier prévisionnels
  - 5 novembre 2019 : Brest
  - 21 novembre 2019 : Metz
  - 5 décembre 2019 : Essonne
  - 19 décembre 2019 : Le Mans
  - 16 janvier 2020 : Rodez
  - 23 janvier 2020 : Le Havre

Contenu et organisation de la concertation

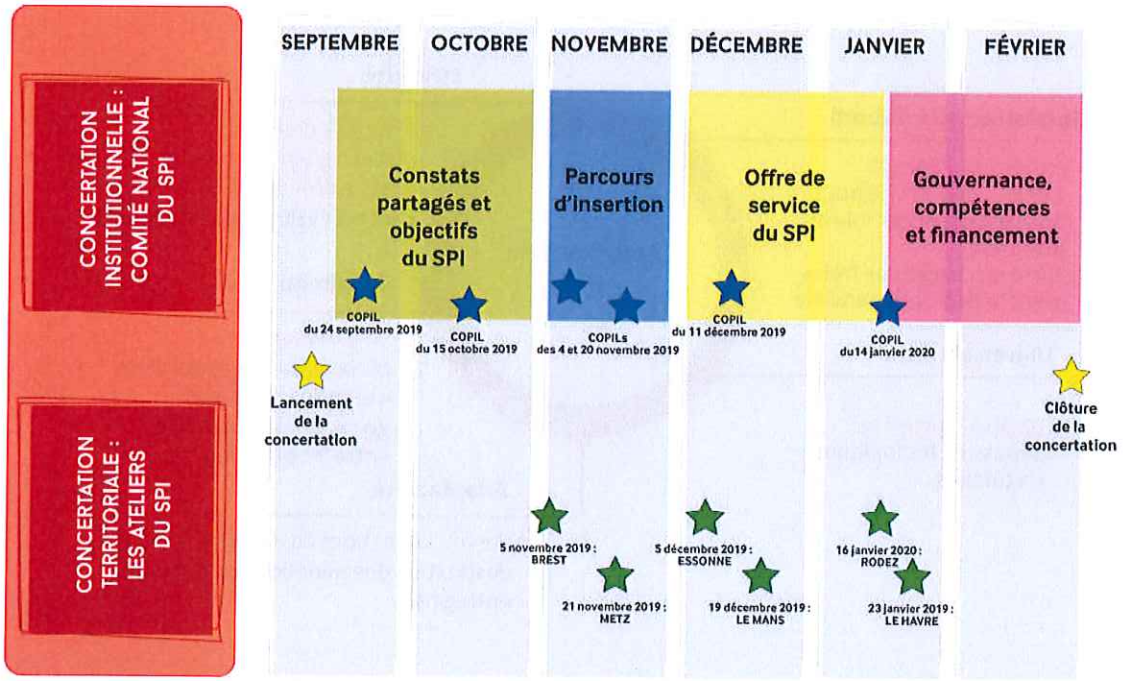

3. RAPPEL DES ENJEUX

5 ambitions socles pour le SPI

Emploi / activité d'abord

> Priorité au retour à l'emploi/à l'activité pour tous et sur l'ensemble du territoire
> Prise en charge des freins périphériques en parallèle

Universalité

> Dispositif universel dépassant les logiques statutaires

Efficacité

> Priorité à des solutions d'accompagnement qui ont fait la preuve de leur efficacité, dans un cadre d'évaluation comparable

Proximité

> Voie personnalisée réconciliant les dimensions « emploi » et « social », gommant les frontières entre les parcours

Adaptabilité

> Services et actions aussi bien à destination des bénéficiaires que des entreprises

Le contenu du SPI

Des résultats visibles et rapides pour une réforme systémique

- **« Nul n'est inemployable » : priorité vers le retour à l'emploi**
  - Des actions d'insertion évaluées selon leur effet sur l'emploi
  - Des politiques d'insertion en lien étroit avec le monde économique
- **Un service public de proximité identifié par les citoyens**
  - Principe de proximité : des lieux dédiés, des professionnels identifiés
  - Principe de réalité : un chantier qui doit être rapidement opérationnel, il y a urgence à agir pour l'insertion
- **« Un accompagnement global » prenant en compte la totalité du parcours de l'allocataire**
  - Prendre en compte **la totalité du parcours de l'allocataire** (avant le RSA, pendant la totalité du parcours)
  - Mettre en place une gouvernance territoriale et nationale d'ensemble pour assurer l'évaluation et le rendu-compte de chaque acteur

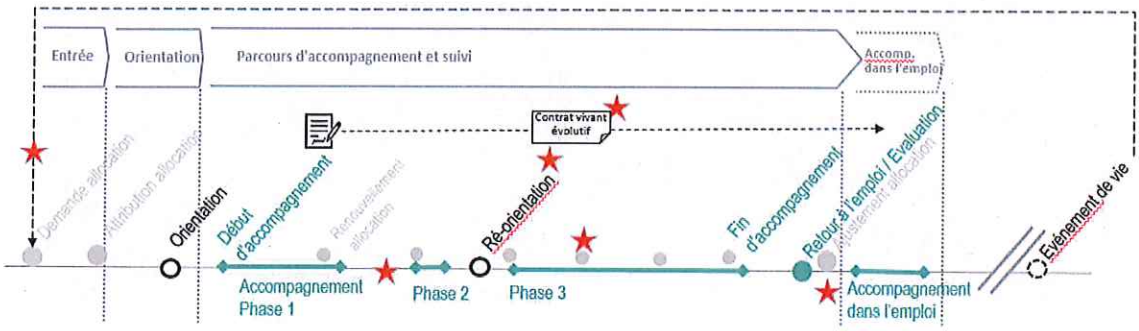

Le contenu du SPI

De premières avancées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté

- **Conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi**
  - Rapport de F. Bierry : l'insertion est au cœur des conventions pauvreté avec 99 départements engagés pour
    - Accélérer l'orientation et le démarrage de l'accompagnement des allocataires du RSA (objectif 30 jours pour l'orientation, 3 semaines ensuite pour l'accompagnement, 100 % de CER signés)
    - Augmenter le nombre de personnes accompagnées dans le cadre de **l'accompagnement global de Pôle emploi** (30 000 personnes en plus en 2019, 100 000 en plus 2022)
    - Déployer la garantie d'activité départementale, pour 10 000 allocataires du RSA en 2019 et 100 000 en 2022

- **Pacte d'ambition pour l'IAE :** passage de 140.000 à 240 000 personnes accompagnées dans l'IAE d'ici à 2022

- Une **action résolue du ministère du Travail** qui rejoint les ambitions du service public de l'insertion à travers :
  - Garantie jeunes, PACEA
  - des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences
  - des appels à projets (100 % inclusion, prépa-apprentissage, réfugiés,…)

4. L'INSERTION EN FRANCE

PRÉSENTATION ASSURÉE PAR
M. JEAN-MARIE MARX, HAUT-COMMISSAIRE AUX COMPÉTENCES ET À L'INCLUSION PAR L'EMPLOI
M. OLIVIER NOBLECOURT, DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'insertion en France : panorama global

Jusqu'à 3 millions de personnes concernées

Type de public	Publics cibles	Nombre de personnes
Statut au regard des minima sociaux	Bénéficiaires du RSA	2 108 000
	Bénéficiaires de l'ASS	450 000
Statut au regard du marché du travail	NEETs	1 200 000
	Demandeurs d'emploi de longue durée	2 638 000

L'État, financeur incontournable des politiques d'insertion au poids croissant

Périmètre des dépenses	Montant 2019 (en M€)
UNION EUROPEENNE (AXE 3 FSE)	270
ETAT (CP)	5 438
Programme 304 "Inclusion sociale et protection des personnes" (FAPI, conventions pauvreté Etat-département)	96
Programme 102 « accès et retour à l'emploi » (financement Pôle emploi, contrats aidés, IAE, mesures jeunes et travailleurs handicapés)	3 336
Plan d'investissement dans les compétences (P102 et P103) : Garantie jeunes, plans de formation, AAP 100 % inclusion, etc.	2 006
TOTAL	5 708

- Des dépenses de l'Etat en hausse : pacte d'ambition IAE, Garantie d'activité…
- Des dépenses qui ne sont pas toutes comptabilisées à ce stade : financements Unédic, dépenses des régions, des communes et des intercommunalités…

Un effort des départements en recul

Évolution des dépenses d'insertion des allocataires du RSA des départements

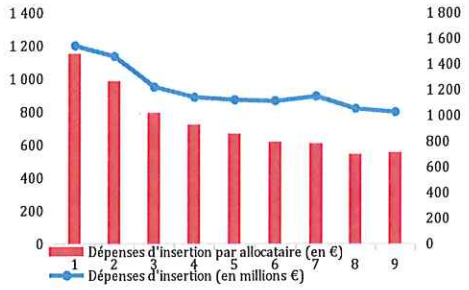

Le parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Les entretiens et l'atelier ont mis en évidence la complexité et l'efficacité limitée du dispositif d'accompagnement RSA

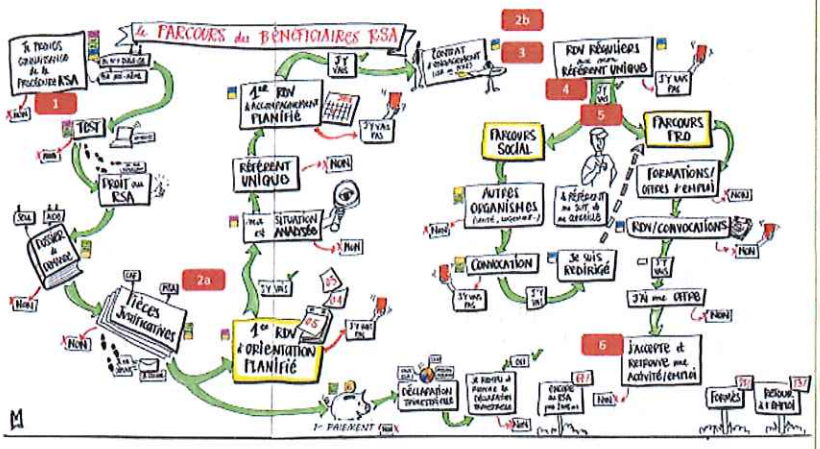

Difficultés majeures[1)]

1. Accessibilité au droit limité par des barrières numériques et linguistiques
2a. Délais importants de démarrage de l'accompagnement
2b. Manque de rythme dans l'accompagnement
3. Manque de lisibilité du dispositif RSA (calcul des droits, rôle des acteurs, prestations offertes, étapes du parcours)
4. Pertinence limitée de la séparation entre accompagnements professionnel et social
5. Parcours complexe, long et peu efficace générant une démobilisation des bénéficiaires et des professionnels
6. Fragilité de la situation du bénéficiaire en cas de reprise d'activité

1) Partagées par l'ensemble des acteurs (détails sur les pages suivantes)

Source: atelier DITP "Insertion des bénéficiaires du RSA"

Premiers constats

1. Entrée et orientation

- **Une entrée tardive dans un parcours d'accompagnement**
  - Délai d'orientation supérieur à 3 mois
  - Démarrage effectif de l'accompagnement dans 50 % des cas sous 6 mois
- **Une entrée peu adaptée**
  - Des algorithmes d'orientation tenant peu compte du parcours des personnes et de l'efficacité de l'accompagnement
  - Faiblesse des réorientations

2. Offre de service

- **Une dichotomie persistante qui limite une approche globale des difficultés de la personne**
  - Une distinction qui persiste entre accompagnement professionnel et social
  - Faible volumétrie des solutions d'accompagnement dites « globales »
  - Une offre de service de la polyvalence de secteur sans réel contenu en emploi
- **Des pratiques insuffisamment tournées vers l'emploi**
  - Le taux de retour à l'emploi des allocataires du RSA est de 14 % par an
  - Seuls 44 % des allocataires du RSA sont orientés vers Pôle emploi
  - Une culture de l'insertion trop centrées sur les « freins » des personnes accompagnées et qui ne postule pas que « nul n'est inemployable »

Premiers constats

3. Suivi de parcours

- **Une vision segmentée de la personne** selon les professionnels pouvant fausser l'évaluation de la situation
- **Une répétition des démarches :** chaque intervenant fait son propre diagnostic
- Un **manque de cohérence du parcours** (parcours interrompues, personnes perdues de vue, manque d'enchainement des actions)
- **Un parcours « imposé » :** écoute et prise en compte limitées des choix du bénéficiaires
- **Freins administratifs à la mobilisation des** ressources à destination des personnes éloignées de l'emploi

4. Partage d'informations

- **Des SI nombreux, aux interconnexions limitées**
- **Des conséquences néfastes à l'efficacité des politiques d'insertion**
  - Absence de suivi au long cours des allocataires du RSA lorsque leur situation évolue (disparition des bases)
  - Répétition des processus (entretiens)

DÉBAT

Deux thématiques centrales pour cet atelier consacré aux parcours d'insertion

- Le diagnostic de la situation professionnelle et sociale des publics du SPI et leur orientation
  - Quels leviers pour garantir une orientation de qualité sur l'ensemble du territoire ? Quel « diagnostic » du besoin/de la situation de la personne pour permettre de définir un parcours d'accompagnement intégré, modulaire et adapté aux besoins de la personne ?
  - Faut-il harmoniser davantage les critères d'orientation pour en améliorer l'efficacité (dont retour à l'emploi) et l'universalité quel que soit le territoire ?
  - Si oui, comment concevoir et sous quelles modalités un cadre national et une mesure harmonisée de la situation de la personne relevant du SPI ?

- La mise en place d'un parcours d'accompagnement adapté, intégré et modulaire
  - Quels sont les éléments/informations issus de la phase de diagnostic/orientation sur lesquels capitaliser pour définir sans rupture le parcours d'accompagnement adapté ?
  - Qui doit décider du démarrage du parcours d'accompagnement ?

Débat : Parcours d'insertion

Les autres thématiques abordées dans le cadre de la concertation

- Sur le suivi de parcours
  - Organiser un suivi du parcours (quels métiers et lien avec les fonctions existantes (référents RSA) ? pourquoi ? comment ? autres outils ?)
  - Gouvernance : les conditions à remplir pour passer d'une coordination à une coopération des acteurs ?

- Sur l'offre de service du SPI
  - Mobiliser, pour les bénéficiaires, une offre socle et offre à la carte (comment ? par qui ?)
  - Mobiliser les employeurs
  - Gouvernance : les conditions à remplir pour assurer la coordination/le maillage des acteurs